

Offre Assurance RC

Numero de contrat RC 19608544

Preneur d'assurance

Parti Pirate Vaudois

CP 7182

1002 Lausanne

Votre contact

AG Mario Murisier

Rte de Chavannes 37

1007 Lausanne

Téléphone: +41 21 623 11 57

Email: jonathan.senezergues@zurich.ch

Conseiller en assurances: Jonathan Senezergues

Information sur le genre d'exploitation assurée

Genre entreprise Parti politique

Nombre de membres actifs 300

Information de contrat

Offre établie le 31.03.2016

Début du contrat 31.03.2016

Mode de paiement Annuel

Cette offre est valable jusqu'au 30.06.2016

Durée du contrat 5 ans

Échéance 01.01

Prime

CHF

Prime totale annuelle

488.60

(incl timbre fédéral et rabais)

Prestations Assurances responsabilité civile

Couvertures	Somme d'assurance CHF	Franchise CHF	Prime CHF
Couverture de base (Risque d'installation, risque d'exploitation et risqué lié aux produits, Frais de prévention de sinistres. Atteintes à l'environnement)	5'000'000	0	517.00
Total responsabilité civile			517.00
Total intermédiaire prime annuelle (excl timbre fédéral et rabais)			517.00

Franchise Assurance responsabilité civile

Franchise CHF 0

La franchise s'entend par événement, pour l'ensemble des dommages et des frais. Si plusieurs couvertures sont concernées pour le même événement dommageable, la franchise la plus élevée est due. Cette franchise est déduite de l'indemnité qui s'élève au maximum à la somme d'assurance correspondante.

Somme max. d'assurance

La somme d'assurance maximale par événement s'élève à CHF 5'000'000 et les sommes d'assurance ont valeur de garantie unique par année d'assurance.

Bases du contrat

Conditions générales d'assurance (CGA) pour Zurich Business responsabilité civile, édition 01.07.2007
Conditions complémentaires selon le supplément

Questions de la proposition

Au cours des 5 dernières années, avez-vous eu des sinistres "responsabilité civile" ? Non

Déclaration finale et signature

La personne soussignée déclare avoir répondu en toute conscience aux questions du présent document. Elle confirme également l'exactitude des faits importants qu'il contient. Elle s'engage à annoncer à Zurich tout changement intervenant avant le début de la couverture d'assurance définitive. Elle demeure liée pour 14 jours par cette proposition et s'engage à accepter la police établie conformément à ses déclarations ainsi qu'à payer la prime. Elle confirme avoir reçu les informations légales (art. 3 LCA) ainsi que les conditions contractuelles déterminantes.

La personne soussignée autorise Zurich à traiter les données issues de la documentation contractuelle ou de l'exécution du contrat. Cette autorisation porte en particulier sur la conservation physique ou électronique des données ainsi que sur l'utilisation des données pour la détermination de la prime, l'appréciation des risques, le traitement des cas d'assurance, les évaluations statistiques et à des fins de marketing. Dans la mesure nécessaire, Zurich peut transmettre ces données pour traitement aux tiers participant à l'exécution du contrat en Suisse et à l'étranger, en particulier aux coassureurs et aux réassureurs, ainsi qu'aux sociétés suisses ou étrangères de Zurich Insurance Group SA.

La personne soussignée autorise Zurich à traiter les données issues de la documentation contractuelle ou de l'exécution du contrat. Cette autorisation porte en particulier sur la conservation physique ou électronique des données ainsi que sur l'utilisation des données pour la détermination de la prime, l'appréciation des risques, le traitement des cas d'assurance, les évaluations statistiques et à des fins de marketing. Dans la mesure nécessaire, Zurich peut transmettre ces données pour traitement aux tiers participant à l'exécution du contrat en Suisse et à l'étranger, en particulier aux coassureurs et aux réassureurs, ainsi qu'aux sociétés suisses ou étrangères de Zurich Insurance Group SA.

Si un broker ou un intermédiaire agit pour le preneur d'assurance, Zurich est en droit de lui communiquer les données relatives au client, telles que les données concernant l'exécution du contrat, l'encaissement et les cas d'assurance.

_____, le _____ Signature du preneur d'assurance: _____

note interne

Agence / Coutier
Noga Plus
Saisi par

AG Mario Murisier
92047
CHY9339

